

AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **lundi 27 juillet 2026, à 19h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Ville de Sainte-Catherine située au 5465, boulevard Marie-Victorin, afin de statuer, conformément au règlement numéro 2018-00 relatif à la démolition d'immeubles, sur la demande de démolition ayant trait à l'immeuble situé au :

1100, rue Brébeuf

(correspondant au lot 2 372 516 du cadastre du Québec)

La demande d'autorisation vise la démolition de l'immeuble pour la reconstruction d'un bâtiment résidentiel comportant quatre (4) logements sur deux (2) étages.

Tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la séance sera publique, mais ne sera pas tenue d'audience publique. Toutefois, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, par l'un ou l'autre des moyens de communication suivants :

- **Par courriel :** greffe@vdsc.ca
- **Par la poste :** Ville de Sainte-Catherine
Services juridiques et greffe
À l'att. de Audrey-Maude Parisien, notaire
5465 boulevard Marie-Victorin,
Sainte-Catherine, Québec, J5C 1M1

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 juillet 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice
Services juridiques et greffe